

ADMINISTRATION

Administration centrale

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Arrêté du 3 juillet 2017 portant formation pratique pour assurer les contrôles mentionnés à l'article L. 6361-5 du code du travail

NOR : MTRD1730405A

La ministre du travail,

Vu le code du travail, et notamment les articles L. 6361-1 à L. 6361-5, R. 6361-1 à R. 6362-7 ;

Vu le décret n° 97-244 du 18 mars 1997 modifié portant création d'une délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle à l'administration centrale du ministère du travail et des affaires sociales ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;

Vu le décret n° 2017-1079 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre du travail ;

Vu l'arrêté en date du 19 juillet 2011 fixant la liste des élèves des instituts régionaux d'administration aptes à être titularisés ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2017 portant organisation de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2017 portant changement d'affectation de Mme Véronique SCHWAB à la sous-direction des politiques et du contrôle de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle à compter du 30 juin 2017 ;

Vu la décision du 1^{er} juin 2017 de la déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle du 5 janvier 2016 portant délégation de signature,

Arrête :

Article 1^{er}

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État placé sous l'autorité de la ministre chargée de la formation professionnelle, Mme Véronique SCHWAB suit à compter de ce jour la formation pratique prévue à l'article D. 6361-3 du code du travail, au sein de la mission organisation des contrôles de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.

Article 2

Mme Véronique SCHWAB participera aux contrôles en qualité d'assistant durant cette formation.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail.

Fait le 3 juillet 2017.

Pour la ministre et par délégation :
Le chef de la mission organisation des contrôles,
S. REMY